

Compte-rendu du Conseil municipal du 5 avril 2024

Présents : Jean-Luc Coupat (maire), Mickaël Coupat, Céline Picard (adjoints), Géraldine Faure, Amélie Laborde, Marc Massacrier, Claude Chaizy-Alsac.

Les questions suivantes ont été examinées :

- **Comptes de l'année 2023**

Le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2023 sont validés à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats.

***Pour mémoire :** le compte administratif est établi par la commune et le compte de gestion par la Trésorerie ; ils doivent être identiques à l'euro près.*

- **Taux d'imposition**

- 26,20% pour le foncier bâti
- 49,06 % pour le foncier non bâti.
- 6,19% pour la taxe d'habitation.

Les recettes attendues s'élèvent à 40 886€ mais la commune devra reverser 11 090€ au titre de la solidarité nationale

***Pour mémoire :** les résidences principales ne sont plus soumises à la taxe d'habitation. Seules les résidences secondaires demeurent redevables.*

Les taux d'imposition de la commune restent inchangés, cependant la base fixée par les services fiscaux sera réévaluée de 3,9% pour tenir compte de l'inflation ce qui provoquera une hausse de la part communale de l'impôt (idem pour le autres collectivités)

- **Budget primitif 2024**

Le budget est adopté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement	320 920,38	Recettes de fonctionnement	320 920,38
Dépenses d'investissement	254 992,32	Recettes d'investissement	254 992,32
Dépenses totales	575 912,70	Recettes totales	575 912,70

Subventions aux associations

- Association des parents d'élèves de St Amant :100,00€
- Saint Eloysir : 300,00€
- Sté de Chasse : 130 00€
- Le Bon Saint Eloy : 200,00€

- CCAS : 20,00€
- Collège Lucien Gachon : 50€
- RPI Fournols/ St-Germain : 50€

- **Questions diverses**

- **L'accélération de la production des énergies renouvelables**

La loi APER du 10 mars 2023 donne aux communes l'initiative de propositions pour atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables. Pour ce faire le Conseil municipal doit délibérer après concertation du public pour déterminer les zones propices à l'accélération avant de transmettre les propositions à l'intercommunalité et au référent préfectoral.

Le Conseil a d'ores et déjà ciblé trois zones où il serait possible d'installer des panneaux photovoltaïques : la partie du sectionnal de Mongheol situé vers la dolore, le bourg de St-Eloy et le village des Amouilhaux.

Une réunion de concertation des habitants aura lieu le samedi 27 avril à 16h30 à la mairie.

- **Panneau d'information de l'histoire de l'église**

Le devis de 650€ pour la réalisation d'un panneau en lave émaillée est adopté. Il sera posé sous le porche de l'église et sera prêt pour l'inauguration officielle du bâtiment le 29 juin.

- **Réfection des portes de la mairie**

Le devis de 800€ jugé trop onéreux est repoussé.

- **Crépi du local de chasse**

Le crépi du local pour lequel la société de chasse a bénéficié d'une subvention en 2022 sera réalisé à partir du 27 mai. Les adhérents prendront en charge le surcoût lié à l'inflation.

- **Demande d'affouage**

Sophie Glomeau habitante permanente des Amouilhaux peut bénéficier de l'affouage. Pour cela elle devra prendre contact avec le garde forestier. Le coût du bucheronnage s'élèverait à 11€ le m3, le transport jusqu'au bord du chemin à 9€ le m3. Le travail est sous la responsabilité de trois élus

- **Commémoration de l'armistice de 1945**

Elle aura lieu le 12 mai à 11heures

- **Consultation sur la vente d'un terrain sectional des Amouilhaux.**

Les électeurs de la section sont invités à s'exprimer par vote à bulletin secret le 12 mai de 8 heures 30 à 10 heures30 à la mairie.

Rappel : La décision est prise à la majorité des inscrits. Il est donc indispensable que les ayants droits se déplacent pour voter.

- **Préparation de l'inauguration de l'église**

Les membres du Conseil municipal, les adhérents de St Eloysir ainsi que toutes les bonnes volontés se retrouveront le samedi 8 juin à 14heures pour nettoyer l'église préparer la salle annexe de la mairie effectuer le fleurissement du bourg.

Pour information : Parmi les dépenses prévues en 2023 citons :

- *La facture des travaux de l'église : 169 000€ (opérations non terminées en 2022 et reportées en 2023)*

Subventions aux associations

- Association des parents d'élèves de St Amant :100,00€
- Saint Eloysir : 300,00€
- Sté de Chasse : 130 00€
- Le Bon Saint Eloy : 200,00€
- CCAS : 20,00€

Participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires

- 2376,29 € pour 3 enfants scolarisés à St-Amant
- 1180,00€ pour un enfant scolarisé à Ambert